



## droit de sol et immigration légale

Par **kesgeme**, le **01/11/2012** à **14:34**

bonjour; je suis algérienne avec un diplôme d'ingénieur d'état en biotechnologie et je travail dans un laboratoire de l'université d'Oran, mariée depuis 8ans et mon fils est né en France en 2008, je n'ai pas pu lui faire ses papiers français vu que je n'habite pas en France mais en Algérie. Maintenant je songe à une immigration familiale légale en France car je pense surtout à y scolariser mon fils et pour lui offrir une meilleure qualité de vie.

je vous informe aussi que ma mère est née en France en 1955, de parents Algériens mais n'ayant pas acquis une nationalité Française, et qui elle a perdu sa résidence Française après être mariée avec mon père en 1974 en Algérie et elle y est restée pendant 24 ans. en 1998, elle s'est séparée de mon père et elle est repartit vivre en France avec mes deux petits frères qui étaient encore mineurs et comme elle vient juste de divorcer avec mon père, elle n'a pas encore sa nationalité Française. Par contre tous mes oncles et tantes maternelles ont leur nationalité Française et habitent aussi en France.

je voudrais avoir des informations sur ce que je dois faire comme procédure et comment faire la demande de la nationalité Française de mon fils pour pouvoir immigrer légalement en France.

Merci

Par **pancras**, le **01/11/2012** à **19:43**

Bjr,

[s]1/ Votre enfant est né en France en 2008. [/s]

- Un enfant né en France de deux parents étrangers n'a pas la nationalité française.
- Un enfant né en France âgé d'au moins 13 ans peut obtenir la nationalité française à la condition qu'il [s]y réside habituellement depuis l'âge de 8 ans.[/s]

Conclusion : votre enfant de 4 ans, bien que né en France, n'a pas la nationalité française.

[s]2/ Votre mère est né en France en 1955 de parents algériens : [/s]

- Toute personne née avant le 1er janvier 1963 [s]en France [/s]ou en Algérie est algérienne sauf si celle-ci a souscrit une déclaration de reconnaissance de la nationalité française; seulement dans ce dernier cas, la personne sera réputée posséder la nationalité française.

Conclusion : votre mère est de nationalité algérienne.

- Si votre mère obtient la nationalité française, seul l'enfant [s]mineur[/s], non marié, acquiert de plein droit la nationalité française.

Conclusion : Vous êtes majeure, mariée et résidez en Algérie. Vous n'obtiendrez donc pas la nationalité française par ce biais.

- Vous êtes mariée depuis 8 ans avec un Algérien. Vous travaillez en Algérie. Toutes vos attaches familiales sont en Algérie. Le fait que tous vos oncles et tantes aient la nationalité française ne vous aidera en rien. Il est tenu compte de la famille la plus proche.

Je ne veux pas me montrer désagréable avec vous, mais je vais vous dire franchement : ici en France, quand on nous parle d'immigration même légale, on voit rouge... On a dépassé la barre des trois millions de chômeurs en raison de la crise économique.... Certains français peinent à s'en sortir....

Vous êtes ingénieur en biotechnologie. Vous avez un travail au sein de l'Université d'Oran. C'est déjà bien. Vous ne voulez pas construire votre pays avec vos concitoyens? C'est le 1er Novembre aujourd'hui, n'est-ce pas une fête nationale dans votre pays?

Si jamais vous obteniez un visa court séjour et que vous restiez en France de manière illégale (même si vous n'envisagez pas cela pour le moment...), vous allez faire quoi? Rester dans la clandestinité, comment allez vous faire pour vous en sortir avec un enfant? Faire des ménages? du baby sitting comme j'en vois plusieurs? Attendre 10 ans pour être régularisée?

Il y a bien sûr d'autres visas. Mais bon, cela va être difficile!

Sinon, essayer le Canada, ils ont moins de chômage... Et si vous êtes déterminée à venir en France, je vous dis bonne chance!

Par **youris**, le **02/11/2012** à **17:32**

bjr,

effectivement le 1° novembre 1954 appelée la toussaint rouge a eu lieu en algérie plusieurs attentats faisant 10 morts et est le point de départ de la guerre d'algérie qui s'est terminée le 1° juillet 1962 par l'indépendance de ce pays soit il y a exactement 50 ans.

cdt